



DIRECTION DES AFFAIRES
GÉNÉRALES ET
INSTITUTIONNELLES

Pascale SAURET

daqi-direction@umontpellier.fr

163 rue Auguste Broussonnet
34 090 Montpellier

WWW.UMONTPELLIER.FR

MONTPELLIER, LE 08 JANVIER 2016

Le Président de l'Université de Montpellier
à

Monsieur Jean-Paul UDAVE

OBJET : Lettre de mission

Dans le but de transmettre les valeurs de la République, Madame la Ministre de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche souhaite que l'éducation contre le racisme et l'antisémitisme soit au cœur de l'apprentissage.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche doivent promouvoir ces valeurs par leur activité d'enseignement et de recherche.

Compte tenu de votre implication et de votre fort investissement dans ce domaine, vous aurez en charge, en qualité de référent sur ces questions au sein de l'Université de Montpellier, et sous l'autorité du Président :

- De proposer une politique de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- De veiller au respect de l'application du principe de laïcité au sein de l'Université.

Vous assurerez la préparation et la mise en place de projets et d'actions dans ce domaine.

Vous serez amené à représenter l'Université de Montpellier sur les sujets mentionnés dans la présente lettre de mission auprès, notamment, du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Vous devrez rendre régulièrement compte au Président des actions entreprises, de l'avancée des projets et des rencontres effectuées dans le cadre de votre mission.

Je vous remercie de votre collaboration.



Philippe AUGÉ
Philippe AUGÉ



Décision N°2016- 11-UM portant nomination de Monsieur Jean-Paul UDAVE en qualité de chargé de mission

Le Président de l'Université

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université de Montpellier et notamment l'article 8.2;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 6 janvier 2015 portant élection de Monsieur Philippe AUGÉ en qualité de Président de l'Université de Montpellier ;

Vu l'arrêté en date du 22 février 2015, portant nomination de Monsieur Pascal BEAUREGARD en qualité de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier.

Vu les notes de la DEGESIP en date du 28 septembre 2015 et du 8 décembre 2015;

Vu la lettre de mission en date du 8 janvier 2016.

Décide

Article 1

Monsieur Jean-Paul UDAVE, professeur agrégé, est nommé chargé de mission et référent de l'établissement auprès du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin d'assister le Président de l'Université dans la mise en place d'une politique contre le racisme et l'antisémitisme.

Article 2

Monsieur Jean-Paul UDAVE exercera sa mission telle que définie dans la lettre de mission annexée à la présente décision.

Article 3

Monsieur Jean-Paul UDAVE devra, dans le cadre de sa mission, rendre compte régulièrement au Président de l'Université.

Il devra, également, rendre compte annuellement de celle-ci dans un rapport présenté au comité technique et au conseil d'administration.

Article 4

Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 9 janvier 2016

Le Président de l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ
